

Le journal de
l'association
Les Nids
N° 35

Janvier 2018

Actes

ENFANTS AUJOURD'HUI, ADULTES DEMAIN



Espace associatif



Dossier fil rouge

Enfants aujourd'hui, adultes demain



La parole des enfants



Aux 4 coins des Nids



Donner
le temps
de grandir

Edito du Président

Faire le choix de s'engager dans le travail social et, qui plus est, de travailler dans le champ de l'action éducative, c'est supporter une charge aussi individuelle que collective : celle d'avoir une influence, parfois majeure, dans le destin des personnes rencontrées. Comme dans maints métiers du « travail avec et sur autrui », la dimension humaine débordé souvent le cadre convenu de la mission pour laquelle chacun est investi. La technicité, l'expertise, le savoir empirique, la transmission par les pairs, l'appartenance institutionnelle, la déontologie... conditionnent et objectivent la professionnalité, c'est indéniable. Mais que dire des dispositions individuelles, des tempéraments, de l'éthique personnelle, de la contingence des relations et du hasard des rencontres ? Agir avec et sur autrui, c'est accepter cette part d'incertitude sans pour autant être gouverné par ses passions. Le travail social a longtemps cru qu'il fallait mettre à distance toute implication personnelle, qu'il fallait contenir ses affects au risque de ne plus être à la bonne place et, sans doute, ne plus maîtriser les aléas de l'action engagée. Or, adopter une posture professionnelle bienveillante, régulée collectivement, conforme aux orientations et valeurs institutionnelles ne doit pas tourner le dos aux implications personnelles.

Notre dossier central, consacré au passage du statut de jeune protégé à celui de sujet autonome, en capacité de vivre et s'accomplir en dehors de nous, se devait d'aborder la question des repères éducatifs partagés et de la coordination des acteurs sociaux, où qu'ils se situent dans l'histoire du jeune, mais pas seulement... Nous sommes concernés par le sort des jeunes qui nous quittent à l'âge adulte, dans des conditions parfois incertaines, sans que nous n'ayons toujours pu sécuriser pleinement leur sortie. Je parle ici des jeunes qui « ne se saisissent pas » toujours de ce que nous leur proposons, pour reprendre la formule consacrée, parce que ce n'est pas le bon moment pour eux, parce que pouvoir exister pour soi, dans la solitude de sa condition, après une vie faite de traumatismes et de ruptures, est alors inconcevable. Les jeunes que nous accompagnons doivent être plus vite que d'autres mûrs, capables de renoncer à une vie mieux choisie et contrainte à ne pas chuter, au risque de ne pas se relever. Alors, avec lucidité et pragmatisme, nous acceptons de respecter ce cadre contraint qui fait grandir les enfants trop vite, bien trop vite. Mais nous ne nous refusons pas à demeurer présents auprès de l'enfant parti, qu'il vienne de France ou d'un pays d'exil, à accepter que l'histoire interpersonnelle entre un nounou et celui qu'elle a accompagné toute une vie empêche de le voir partir... si ce dossier nous enseigne qu'il y a encore des ajustements à opérer pour que les acteurs se comprennent mieux, dans ce temps si court, il nous dit aussi que l'engagement demeure intact pour continuer à constituer des références durables pour les jeunes. Une histoire de rencontres vous disais-je...

Je vous souhaite à tous une belle année 2018.

Jean-Luc VIAUX

Sommaire

Espace associatif

Des rêves sans étoiles	3
Face au cyber-harcèlement : donner du pouvoir d'agir aux parents....	5
Savoir garder le contrôle	6
Des entreprises engagées aux côtés des Nids	7

Dossier fil rouge

Enfants aujourd'hui, adultes demain	8
Le Service Adolescents et Jeunes Majeurs Dali, à Rouen et Dieppe : un « tremplin vers l'extérieur »	9
Quand tu vas devoir quitter la maison	12
Le Dispositif d'Accès à la Vie Sociale (DAVS) à l'ITEP L'Orée du Bois	14
Accéder à l'autonomie lorsque l'on est étranger	14

Le regard des enfants

Entretiens avec Ishak et Samuel	16
---------------------------------------	----

Aux 4 coins des Nids

Cinéma pour tous	18
La radio : un outil de valorisation des jeunes	19
L'intergénérationnel à l'ITEP L'Orée du Bois	19

Association Les Nids

*Près de chez vous,
l'association Les Nids
protège les enfants*

Reconnue d'Utilité Publique, l'association Les Nids mène depuis plus de 80 ans des missions en faveur de l'enfance en difficulté en Normandie. Son rôle consiste à apporter aux 4 700 enfants et adolescents qu'elle suit chaque année protection, soutien, éducation et compréhension pour leur donner toutes les chances de se construire un avenir. Elle intervient dans différents champs qui placent l'enfant et sa famille au cœur de ses missions.



Siège social : Association Les Nids - 27 rue du Maréchal Juin - BP137 - 76131 Mont-Saint-Aignan cedex
Tel : 02.35.76.80.09 - siege.social@lesnids.fr - www.lesnids.fr

Directeur de la publication et rédacteur en chef : J.L. Viaux
Comité de rédaction : C. Dubois - F. Gotti - C. Danna
Secrétaires de rédaction : F. Gotti - C. Danna

Copyright : Jean POUGET, Shutterstock, Fotolia, Pexel, Ingimage, Pixabay.
Impression : GABEL 10 rue Marconi - ZI de la Maine 76150 Maromme
Janvier 2018 - ISSN 16293959



21

21A



21

21A



21

21A



21

21A

Espace associatif

Des rêves sans étoiles

La convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) a été signée le 20 novembre 1989, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unis puis ratifiée par 195 pays, dans les années qui suivirent. Pour les pays ayant ratifié la CIDE et ses 54 articles, ce texte doit pouvoir trouver une correspondance dans les lois et réglementations nationales et faire ainsi l'objet d'une politique publique spécifique. La France a adopté le texte le 7 août 1990, l'Iran le 13 juillet 1994.

Le 20 novembre 2017, à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant, l'association Les Nids a souhaité proposer un moment un peu exceptionnel. Entourée de plusieurs partenaires, le Pôle Image Haute-Normandie (devenu Normandie Images depuis le 1er janvier 2018), la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et la Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant (CNAPE), l'association a organisé la projection du très beau documentaire iranien « Des rêves sans étoiles » (« Starless dreams » pour le titre original) du réalisateur Mehrdad OSKOUEI. Un film primé dans de nombreux festivals internationaux, dont le Prix Amnesty International 2016 lors de la dernière Berlinade. Cette projection avait lieu au Cinéma l'Ariel, à Mont-Saint-Aignan, en présence du distributeur français, « Les films du Whippet » et du réalisateur en personne.

Ce film suit le quotidien d'un groupe d'adolescentes enfermées dans un centre de détention et de réhabilitation dans la banlieue de Téhéran. Entrecoupé de scènes collectives au cours desquelles l'enfance n'est jamais très loin - la puissance d'évocation des marionnettes - mais aussi de scènes d'une rare intensité dramatique - le réfectoire/parloir, la salle de téléphone - cette immersion se situe souvent face caméra, délivrant une série de portraits authentiques d'enfances bafouées, accompagnée de la voix chaude et rassurante du réalisateur, hors champ. Ce film a mis 7 ans avant de pouvoir être réalisé, les autorités ayant demandé en contrepartie qu'il ne soit jamais montré à la télévision iranienne, ni exploité dans les salles de cinéma du pays.



De gauche à droite : Gilles Grancher, Pierre Lemarchand, Mehrdad Oskouei, Jean-Luc Viaux, Francis Gotti.



« Elles ont volé, dealé, se sont battues, ont été violées... Des adolescentes iraniennes, à peine sorties de l'enfance, déjà détruites et incarcérées. En les regardant dans les yeux, en leur laissant raconter leur histoire dans sa complétude tragique, Mehrdad OSKOUEI tient à distance tout apitoiement et voyeurisme. Et rend à ces jeunes filles un peu de cette liberté perdue et de cette dignité proscrite puisqu'elles sont nées femmes. Tout en filmant cette prison-gynécée pour ce qu'elle est : un paradoxal espace de solidarité et d'émancipation ».

Xavier LEHERPEUR,
Le nouvel observateur



Un peu plus de 80 personnes avaient fait le déplacement, beaucoup de jeunes, intéressés par le sujet du film et la possibilité d'établir une correspondance entre le traitement de la délinquance en France et dans le reste du monde. À l'issue du film, Pierre LEMARCHAND du Pôle Image Haute Normandie a endossé le rôle de maître de cérémonie pour donner la parole à différentes personnalités et animer par la suite le débat.

Après quelques précisions de la part du réalisateur sur les conditions de tournage, Jean-Luc VIAUX, Président de l'association Les Nids et Gilles GRANCHER, Directeur Territorial Adjoint de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ont pu prendre la parole pour dire combien ce film était estimable mais aussi pour souligner l'universalité du propos. Jean-Luc VIAUX : « Les histoires de ces jeunes filles ressemblent terriblement aux histoires des jeunes filles qui sont dans notre centre éducatif fermé ou en prison. Ce sont les mêmes histoires. C'est la misère sociale et les mauvais traitements qui conduisent au pire. En dehors du contexte particulier qui fait le théâtre de ce film, on est saisi par l'universalité de la délinquance des mineurs mais aussi du problème du droit de ces enfants à avoir une existence autre. Gilles GRANCHER : « La misère de ces jeunes est réellement universelle. Je suis admiratif du fait que ces adolescentes ont réussi ainsi à se confier. Quand on interroge les jeunes de chez nous, on rencontre exactement les mêmes histoires ».

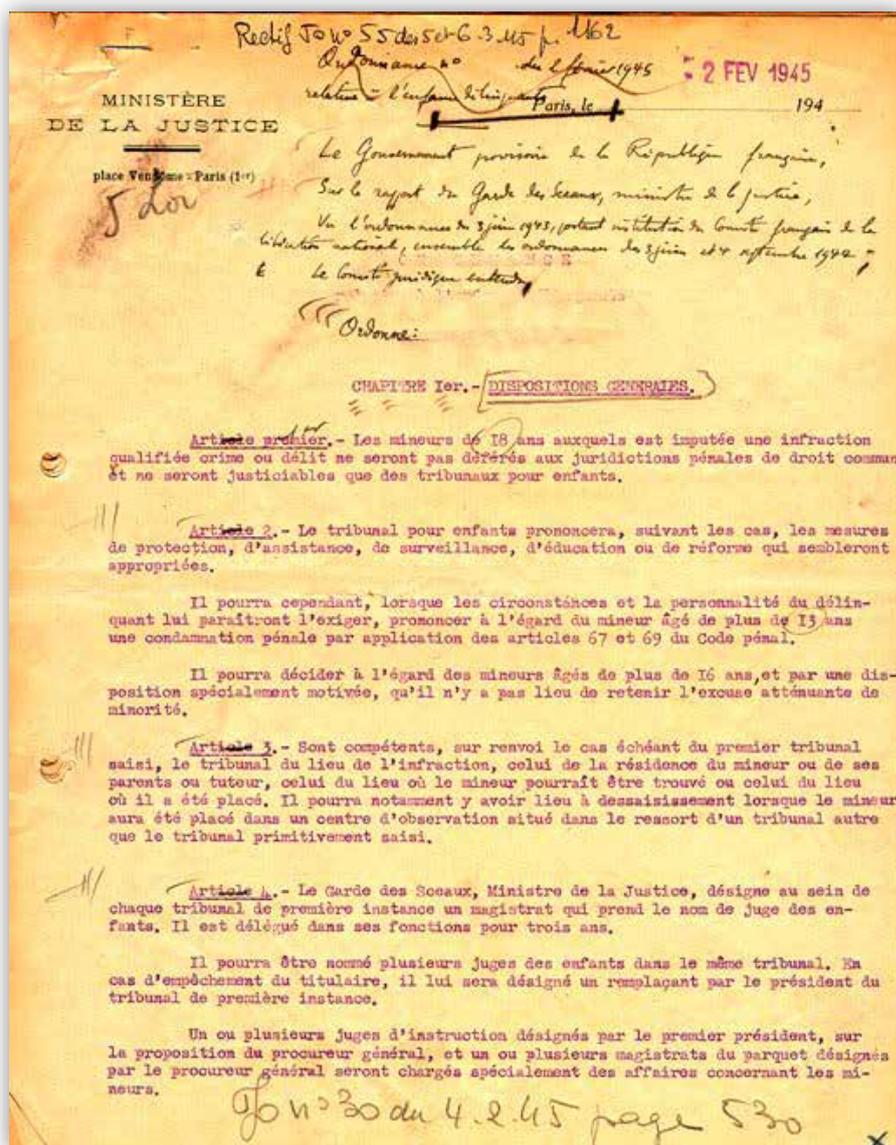
Des histoires où le vol, le viol, les mauvais traitements, la négation du statut d'enfant... sont le lot commun de chacune de ces filles, dont l'élan de solidarité, d'entraide et d'humanité

transfigure le sujet pour lui donner une note d'espoir salvatrice face au désespoir de chacune de ces jeunes.

La soirée a continué avec de nombreuses questions posées au réalisateur qui insistait chaque fois pour que ce soient les jeunes qui posent des questions. Des questions sur les personnes qui encadrent le centre, sur la représentativité de cette structure par rapport aux autres existant en Iran - ce serait le mieux que l'on puisse trouver, ce qui fait froid dans le dos - d'autres questions sur la famille qui semble être bien pire aux yeux des jeunes filles que leur vie au centre et demeure la seule issue à leur sortie bien qu'elles disent toutes avoir été maltraitées, ce à quoi le réalisateur répond « *Je me pose la même question. J'ai fait ce film là pour que ça change. Et ceux qui ont pu voir le film en Iran essaient de changer les choses.* »

Une soirée riche et sincère résumée par cette phrase de Mehrdad OSKOUEI : « *Mon combat est de porter la voix de ceux qui ne peuvent pas porter leur voix.* »

Un grand merci au Pôle Image et plus spécialement à Pierre LEMARCHAND, à la PJJ, partenaire historique des Nids, à la Municipalité de Mont-Saint-Aignan, à Fabrice RICQUE du Cinéma l'Ariel, à la CNAPE et plus spécialement Audrey PALLEZ, Responsable du pôle justice des mineurs qui avait fait le déplacement pour être avec nous ce soir-là, à Cathie FOURNIER des films du WHIPPET, à Monsieur DABADIE, le traducteur qui a eu bien du fil à retordre et évidemment à Mehrdad OSKOUEI pour sa générosité et son humanité.



Ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante Extraits des deux premiers articles

Les mineurs auxquels est imputée une infraction qualifiée crime ou délit ne seront pas déférés aux juridictions pénales de droit commun, et ne seront justiciables que des tribunaux pour enfants ou des cours d'assises des mineurs [...]

Le tribunal pour enfants et la Cour d'assises des mineurs prononceront, suivant les cas, les mesures de protection, d'assistance, de surveillance et d'éducation qui sembleront appropriées [...]

Ils pourront cependant, lorsque les circonstances et la personnalité des mineurs l'exigent, soit prononcer une sanction éducative à l'encontre des mineurs de dix à dix-huit ans, conformément aux dispositions de l'article 15-1, soit prononcer une peine à l'encontre des mineurs de treize à dix-huit ans en tenant compte de l'atténuation de leur responsabilité pénale, conformément aux dispositions des articles 20-2 à 20-9. Dans ce second cas, s'il est prononcé une peine d'amende, de travail d'intérêt général ou d'emprisonnement avec sursis, ils pourront également prononcer une sanction éducative [...]

Le tribunal pour enfants ne peut prononcer une peine d'emprisonnement, avec ou sans sursis, qu'après avoir spécialement motivé le choix de cette peine.

Face au cyber-harcèlement : donner du pouvoir d'agir aux parents.

10%
des jeunes
au collège sont
victimes de
harcèlement¹

¹ Avery/Flickr

22%
des enfants
harcelés
n'en parlent à
personne²

² <http://temoignages.francetv.fr/harcelement-scolaire/>

L'âge
des premiers pas
sur Internet est **de**
plus en plus bas
(9 ans en moyenne).

40%

des élèves français de
13 à 17 ans avouent
avoir subi une **agression**
ou **de la méchanceté**
en ligne³

³ <http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr>

Le cyber-harcèlement consiste en un « acte agressif, intentionnel perpétré au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime » pour reprendre les propos du chercheur américain Peter K. SMITH qui fut le premier à définir ce concept en 2008. Cette nouvelle forme de violence est un facteur de préoccupation pour tous parents. Ce phénomène, sournois, rapide et invasif, méritait que l'on y consacre un temps de réflexion afin d'évoquer des pistes d'action concrètes et imaginer des aménagements éducatifs pour rompre l'isolement des victimes et donner du pouvoir d'agir aux parents. Ceux-ci ont besoin d'être informés voire formés afin de mieux appréhender l'espace virtuel, quotidien à l'enfant, sans diaboliser les nouvelles technologies ni les banaliser mais les intégrer comme des nouvelles façons d'être au monde pour les jeunes générations. C'est ainsi que le 22 novembre 2017, à la faculté de Droit de Rouen, plus de 150 personnes, parents, professionnels et quelques jeunes étaient présents pour le rendez-vous annuel des Nids, en marge de la journée internationale des droits de l'enfant.

La Conférence a débuté avec les mots introductifs de Jean-Luc VIAUX, Président de l'association Les Nids et Hélène KLEIN, Vice-Présidente de la Métropole Rouen Normandie, en charge de la lutte contre les discriminations, l'égalité hommes/femmes et la citoyenneté. Replaçant le sujet de la conférence sur le terrain du Droit à être protégé dans son intégrité physique et morale, le Président des Nids a rappelé l'importance de penser les formes d'intervention éducatives et les réponses possibles à ces nouvelles réalités pour « prévenir, corriger et nous adapter à cette forme de violence ». L'élue métropolitaine a quant à elle rappelé son combat politique contre toutes les formes de discrimination en tant qu'atteinte aux droits avant de rappeler les axes d'action et de développement d'initiatives sur le sujet du cyber-harcèlement, que mèneront de concert dès 2018 la Métropole et les six services de prévention spécialisée y étant attachés.



Quatre conférenciers se sont succédé pour aborder, sous différents angles, le thème de la journée. Justine ATLAN, Directrice Générale de l'association e-enfance, institution majeure sur la question des usages numériques des mineurs a concentré son propos sur les données existantes, pour bien circonscrire le phénomène qui a fortement évolué : « en 2005, c'était l'exposition à des images choquantes, c'était la grande époque de MSN® puis après les blogs. C'était l'environnement numérique des jeunes. » L'Internet balbutiait encore. E-enfance s'est donné progressivement pour mission un large volet préventif mais également un second volet d'aide et d'assistance quand les problèmes se posent dans l'idée de « venir en aide aux parents démunis ». Acteur national reconnu, l'association assure le numéro vert d'appel pour les adolescents et les parents, dans le cadre du programme européen intitulé « Safer Internet ». Pour Justine ATLAN, la « question n'est pas d'y être ou pas, mais comment y être bien ».

À la suite de cet exposé, vivement applaudi, une adolescente accompagnée de ses parents est intervenue pour raconter son calvaire : « mes amis m'ont laissé tomber du jour au lendemain. Leur objectif était que je quitte le lycée. Elles m'ont envoyé des messages d'incitation au

suicide ». Des propos sensibles, courageux et sans doute libérateurs qui ont suscité beaucoup d'empathie et des réponses bien ajustées de la part des différents intervenants.

L'intervention du second intervenant, Yoann BARREY, Principal du collège Léo Lagrange au Havre, est venue rappeler l'importance du projet pédagogique et du volontarisme de la communauté éducative pour lutter efficacement contre toutes les discriminations et plus spécialement contre le harcèlement. Sans dogmatisme ni recette miracle, humblement, l'intervention se voulait une expérience d'un acteur engagé, sur le terrain, loin de l'autorité verticale et toute-puissante du Chef d'établissement : « nous avons préféré axer notre règlement intérieur sur la question du respect, du bien vivre-ensemble, plus que sur la sanction [...] dans mon établissement, on répare avant de sanctionner ». Plus dissuasive que l'exclusion, cette réponse permet de responsabiliser les auteurs, de reconnaître et prendre en compte la victime et d'engager un travail collectif y compris avec les parents : « l'établissement ne peut se substituer aux parents. C'est un travail de coéducation que l'on met en place » rappelait le Principal.

Les deux dernières prises de parole ont enfin permis de proposer des actions très concrètes. Hervé BATEUX, Président de la MAE de la Seine-Maritime, est ainsi venu présenter l'engagement national du spécialiste de l'assurance scolaire sur cette thématique, en qualité de partenaire du prix « Non au harcèlement ». Plusieurs vidéo-clips ont ainsi été réalisés à l'adresse des parents selon quatre principaux axes : sensibiliser, détecter, prévenir et agir. Agréée par le Ministère de l'Éducation Nationale, la MAE, associée à la FCPE, intervient dans l'enceinte des établissements pour « sensibiliser les élèves, pour éduquer par la prévention, former les équipes pédagogiques et accompagner les parents en les rassurant ». La MAE a également développé de nombreux fascicules et outils dont un jeu de l'oie, très remarqué.

Enfin, Corine NONIN, Directrice et formatrice à l'AROEVEN (Association régionale des œuvres éducatives et de vacances de l'éducation nationale) est intervenue pour clore cette demi-journée et présenter l'outil café des parents qui permet que « toutes les problématiques que vont avoir les parents puissent être partagées avec d'autres parents pour obtenir des pistes de solution » mais aussi que la parole se libère pour la première fois, grâce à la présence d'un intervenant extérieur.

Une journée qui aura permis de montrer l'importance de bien considérer tous les acteurs de l'éducation, nationale, familiale ou populaire, pour apporter des réponses qui pourront changer la donne.



« Lorsque vous blessez une personne en face de vous, que vous lui faites mal, vous le voyez tout de suite, et vous pouvez avoir de la souffrance pour lui. Avec les nouvelles technologies, la souffrance de la victime n'est pas vue par le harceleur, et c'est ce qui lui permet d'aller de plus en plus loin. Pour un enfant de 13 ou 15 ans, ce type de propos violents et agressifs, sont émotionnellement impossibles à gérer. »

Yannick CHATELAIN, enseignant-chercheur, spécialiste des nouvelles technologies, Université de Grenoble.



Savoir garder le contrôle



L'association Les Nids s'apprête à engager une nouvelle action au Havre à partir de son service de prévention spécialisée, le BPS. Une action intitulée

« Keep Control », soutenue par le Département de la Seine-Maritime.

Le but : façonner avec les enfants et les jeunes un nouveau regard sur le rapport à soi et aux autres, à partir d'une expérience théâtrale originale, puis mener un travail en collectif avec les parents des jeunes.

Interview de Karine PRETERRE, codirectrice artistique de la compagnie BBC, partenaire du projet, et auteur de la pièce « On partage ? ».

> Quel regard portez-vous sur les jeunes d'aujourd'hui et leur rapport aux écrans ?

"Ce qui m'interroge beaucoup c'est la manière dont l'utilisation a glissé au fil des années. Les écrans étaient une formidable ouverture sur le monde, nous permettant de découvrir tellement de choses, de rester connectés avec des personnes à l'autre bout de la planète et au fur et à mesure, on constate que leur utilisation massive isole au lieu de créer du lien.

Les jeunes qui ont grandi avec internet, en plus de se construire en tant qu'individu doivent désormais faire avec ce nouveau monde du réseau social. Et qu'ils soient ou non actif sur le web, ils savent qu'ils ont une e-réputation. Leur vie privée peut être à tout instant exposée, commentée, jugée, et ils en ont parfaitement conscience. Il est donc normal qu'ils adoptent des nouveaux réflexes et soient très connectés. Cette sollicitation constante de nos émotions, cet arrivage massif d'informations m'effraie parce que je pense que l'être humain - et notamment les jeunes - a besoin de faire le vide pour ne pas être submergé".

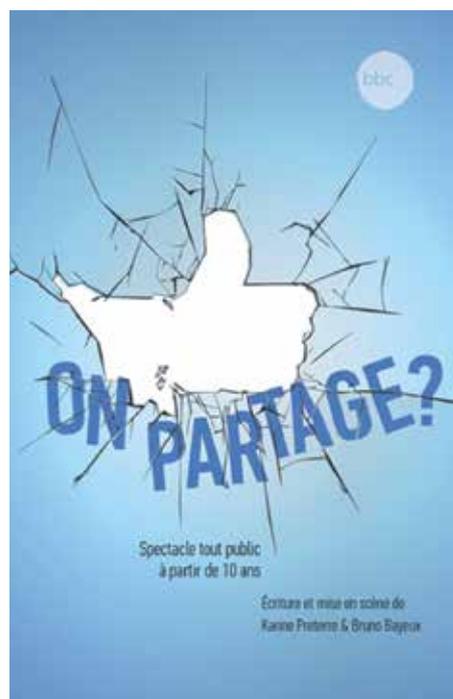
> Pouvez-vous nous expliquer comment votre proposition artistique permet aux jeunes d'être acteurs dans leur rapport à eux-mêmes et aux autres ?

"L'histoire que nous racontons porte sur la responsabilité de nos actes et l'effet boule de neige. Tout part d'une simple photo postée sur

internet et sur la réaction qu'elle entraîne. D'une simple brouille, la situation s'envenime jusqu'à ce que le groupe d'amis éclate sans même se rappeler comment tout a commencé. Ce que nous voulions montrer c'est qu'il est facile d'agir derrière son écran mais on peut vite oublier que si on est seul devant son ordinateur, il y a tout de même des personnes de l'autre côté qui peuvent être blessées, énervées par ce que l'on fait. Et l'importance du groupe devait être prépondérante, se sentir appartenir à un groupe est quelque chose de fort surtout à l'adolescence, c'est pourquoi je souhaitais que les écrans, très présents sur scène, disparaissent au profit de l'humain. Mon souhait avec ce spectacle est de rappeler qu'il faut prendre soin des autres, faire attention aux conséquences de nos actes".

> Et les parents dans tout ça ?

"Avec les adolescents je fais souvent la comparaison avec le comportement des adultes au volant d'une voiture. En voiture, on s'énerve et on insulte assez facilement les autres conducteurs ou passants. On est derrière une vitre comme derrière son écran, pas tout à fait conscients que nos mots, nos gestes peuvent blesser. Ce que j'espère c'est tenter d'ouvrir le dialogue entre eux et montrer que les choses ne sont pas très différentes. Je suis toujours choquée quand des parents m'avouent pirater les comptes internet pour « maîtriser » l'utilisation de leur enfant. C'est comme lire leur journal intime. Au sein d'une famille, on a droit à sa vie privée. Pour moi l'important est de privilégier le dialogue, découvrir l'univers de son enfant, mais tout cela doit passer par la confiance. Les jeunes ont tellement à nous apprendre aussi".



Des entreprises engagées aux côtés des Nids



Luc Lemonnier, Maire du Havre, Gérard Mestrallet, Président de la Fondation Engie, Francine Valetoux, membre du Conseil d'Administration des Nids.

Avec l'appui de son fonds de dotation Mécènes, l'association Les Nids confirme ses ambitions et développe des projets au bénéfice des enfants et des familles.

Innovation, culture, sport, prévention, les idées sont nombreuses et partagées par les valeurs de certaines entreprises.

En septembre dernier, l'opération « *Allons plus loin pour nos enfants* » mise en place par le concessionnaire Ford CAZAUX au Havre a permis de récolter 6000€. Ces fonds récoltés permettront de développer :

➔ un projet de sensibilisation à destination des familles, visant à mieux comprendre l'usage et les risques liés à l'internet et aux réseaux sociaux pour ainsi favoriser le dialogue avec leurs enfants sur ces questions.

Le mois d'octobre, était consacré à la culture avec la clôture des 500 ans de la Ville du Havre mais surtout l'inauguration de l'œuvre « Le temps suspendu » à laquelle les jeunes de la Maison d'Enfants du Havre étaient conviés. En effet, Gérard MESTRALLET, Président d'ENGIE, a souhaité promouvoir une des grandes valeurs de la Fondation d'Entreprise ENGIE qui est l'accès à la culture pour les jeunes, en remettant à cette occasion un chèque de 5000€ :

➔ pour développer des actions culturelles.

La Maison d'Enfants du Havre qui met en place depuis plusieurs années un projet théâtre avec les jeunes se verra donc bénéficier de ce soutien pour l'achat de costumes et de décors.

Enfin, l'association a bénéficié, il y a quelques années d'une dotation liée au Fonds de la « carte sociétaire » de la Caisse Locale du Crédit Agricole Normandie Seine. Ce dispositif destiné à soutenir des associations locales pour des projets d'investissements sur les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime a permis à l'association Les Nids d'investir notamment dans :

➔ un jeu d'extérieur pour les plus jeunes enfants du Centre Educatif de Mont-Saint-Aignan. Dans un second temps, les adolescents ont bénéficié également

➔ d'une table de Ping-pong, grâce au soutien de la Caisse Locale de Mont-Saint-Aignan. C'est donc autour d'un goûter avec les enfants, que ces installations ont été inaugurées en novembre dernier. Un moment de partage avec les enfants qui a été apprécié par les membres du Crédit Agricole Normandie Seine.

DES SOUTIENS AU PROFIT DES ENFANTS ET FAMILLES

En lien avec le Projet Associatif des Nids, le fonds de dotation Mécènes s'attache à développer des partenariats et des actions de mécénat répondant au plus près aux besoins des territoires. Ces soutiens précieux nous permettent de développer de nombreux projets et actions en faveur du bien-être et de l'inclusion des jeunes avec toujours à l'esprit de « leur donner toutes les chances de se construire un avenir ».



Les équipes de la concession Ford Cazaux et de l'association Les Nids associées pour l'évènement.



Les équipes du Crédit Agricole : Cécile Derambure, responsable du bureau de Mont-Saint-Aignan, Jean-Pierre Girard Président de la caisse locale de Mont-Saint-Aignan, Pascal Jouin, responsable du service mutualiste et passerelle à la Caisse Régionale, Sophie Dianisi, administratrice de la caisse locale de Mont-Saint-Aignan, Sylvie Lechevalier directrice de l'agence de Bois-guillaume.



Dossier fil rouge

Enfants aujourd'hui, adultes demain

La sortie des services de protection de l'enfance, du champ médico-social ou de la délinquance des mineurs est un des points cardinaux de la politique associative. Que l'on parle du fonctionnement en dispositif, visant à garantir cohérence, ajustements et concertation dans le parcours des jeunes, de l'accent mis sur la nécessaire adaptation des parcours scolaires et d'insertion face aux réalités du public accompagné ou encore du travail en coéducation visant à offrir des repères et points d'ancrage affectifs mobilisables au long cours... l'ensemble des services de l'association est traversé par cette question fondamentale.

Pour les services mandatés par l'ASE, marqués depuis plusieurs années par la réduction, en nombre et en durée, des accompagnements post 18 ans – ceux-ci ne pouvant depuis 2013 être prolongés jusqu'aux 21 ans du jeune qu'en cas de grande vulnérabilité – il s'est agi de s'adapter et de revoir considérablement les processus et la finalité des prises en charge. Les jeunes doivent aujourd'hui prendre rapidement conscience de cette réalité, ce qui engendre inévitablement une forme de pression et une source d'inquiétude, tant pour ces derniers que pour les professionnels qui les accompagnent.

Comment définir une fin de prise en charge satisfaisante lorsque le temps fait défaut et que l'on n'a pas accès aux résultats de ce que l'on aura essayé d'installer pour et avec le jeune dans un processus d'autonomisation ? Comment faire se rencontrer le temps nécessaire à l'élaboration du projet du jeune et les propositions de nos différents services ? Comment penser sereinement la fin de nos accompagnements avec un public de plus en plus fragile sur le plan social comme psychique ? Quels relais organiser au cours et après la prise en charge ? Comment enfin penser le tissu social, relationnel et affectif nécessaire à toute personne pour trouver sa place dans la société ?

Nous avons souhaité donner la parole à quelques-uns des acteurs des Nids mobilisés sur ces questions afin d'en saisir pleinement l'ensemble des enjeux et dégager des perspectives de travail au bénéfice des jeunes dans leur temps présent et futur.



Agir sur la
réussite des
jeunes...



...et une action
durable à
leur côté

Le Service Adolescents et Jeunes Majeurs Dali, à Rouen et Dieppe : un « tremplin vers l'extérieur »



Les professionnels du Service Adolescents Jeunes Majeurs Dali.

Le SAJM Dali bénéficie d'une habilitation de 39 places, sur l'agglomération de Rouen et de Dieppe, à partir d'un service de semi-autonomie : soit une unité collective avec présence éducative quotidienne, un lieu de collocation à proximité de ce service et des studios en diffus auprès de bailleurs de l'arrondissement de Rouen et de Dieppe. **Sa vocation est d'accompagner des jeunes de 16 à 21 ans dans leur parcours d'autonomisation, pour une insertion sociale, professionnelle et par le logement.**

Le service DALI connaît un « turn-over » important. C'est ainsi 76 jeunes qui ont été suivis en 2016. La durée de placement s'est considérablement raccourcie depuis quelques années, 80 % des jeunes sortis en 2016 ont connu un accueil de moins de deux ans. Les 20 % ayant pu bénéficier d'un accueil plus long sont soit des jeunes accompagnés très tôt, dès 16 ans ou des jeunes très vulnérables (pupilles de l'Etat, orientation dans le champ du soin ou du handicap). **La moitié des jeunes sont suivis sur le plan psychologique et un jeune sur trois a des difficultés psychiatriques avérées.** Comme l'indique Fabien LAMOURET, chef de service du SAJM Dali, « ce service a connu plusieurs configurations pour s'ajuster aux évolutions sociales et politiques départementales [...] aujourd'hui, nous n'avons plus le temps d'accompagner les jeunes comme nous le souhaiterions, jusqu'au bout du travail d'autonomisation [...] Nous constatons depuis quelques années que la réduction du

temps de prise en charge demandée par nos prescripteurs amène ces jeunes à utiliser notre service comme un tremplin vers leur avenir et non plus comme un espace dans lequel ils pourront stabiliser les conditions de leur devenir. »

Pour prolonger ce propos, rencontre avec Fabien LAMOURET, Chef de service, Isabelle DELESTRE et Fahid AZZOUZ, intervenants socio-éducatifs respectivement sur les secteurs de Dieppe et Rouen.

Qui sont les jeunes que vous accompagnez ? Est-ce plutôt des jeunes avec un long parcours à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ?

Fabien LAMOURET : « Nous prenons en charge des jeunes qui arrivent de Maisons d'Enfants avec un accompagnement en collectif ou de famille d'accueil. Nous accueillons également des jeunes bénéficiant d'un primo-placement lié à un rejet familial ou à des difficultés éducatives importantes. »

Isabelle DELESTRE : « Sur le dispositif de Rouen, les jeunes sont accueillis vers 16 ans, contre une moyenne de 17 ans à Dieppe, ce qui rend plus difficile l'accès à l'apprentissage. »

L'enjeu à Dieppe est centré sur l'autonomie financière. Il nous faut alors nous saisir des dispositifs existants comme la « garantie jeunes » (cf. encadré) qui correspond à un parcours qui doit mener vers l'emploi ou une reprise de formation avec l'objectif de sortir du dispositif avec un contrat de travail. C'est un dispositif accessible à partir de 16 ans, qui devait s'établir sur une durée limitée alors qu'aujourd'hui cette durée est révisée face aux difficultés de sorties du dispositif : il y a des jeunes qui demeurent très loin de l'emploi. »

F. L. : « Ce dispositif est intéressant pour les jeunes, il permet de tisser des liens et d'expérimenter des périodes de stages pour reprendre confiance en eux. »

Fahid AZZOUZ : « L'inscription des jeunes accueillis par nos services vers de longues études est parfois perturbée par le fait de devoir garantir une autonomie à 18 ans. Nous devons travailler dans ce sens pour trouver des pistes concrètes d'apprentissage.

Aussi, pour certains jeunes déscolarisés depuis des années, l'inscription dans un parcours d'apprentissage demanderait idéalement un accompagnement plus long que ce dont nous disposons afin de lui réapprendre une certaine rigueur.

Après quoi le travail pour nous sera de vérifier si le jeune est en capacité d'avoir un logement et de vivre seul, avec tout ce que cela comporte. Aujourd'hui, nous devons réaliser cette réflexion avec le jeune durant un trimestre alors qu'avant, nous disposions d'une année complète pour cela.

F. L. : « Enfin, nous avons aussi d'autres jeunes qui sont et resteront dans l'incapacité d'être dans un processus d'intégration professionnelle. Très clairement, nous savons que certains n'y arriveront pas. On parle là de jeunes avec des troubles psychologiques sévères et qui sont dans l'incapacité de gérer seuls le quotidien. »

Comment est travaillé en amont et par vos soins le processus visant à une prise d'autonomie, notamment pour les jeunes les plus vulnérables ?

F. A. : « Il y a souvent un gros décalage entre le projet mis en place et l'autonomie. Il y a beaucoup de jeunes pour lesquels, dès les premières semaines, nous réévaluons le projet. »

F. L. : « Nous essayons de sensibiliser les maisons d'enfants à ces réalités, pour que les jeunes intègrent le service plus tôt et que l'on dispose davantage de temps auprès d'eux. On leur dit en somme : « Ne nous les confiez pas à 17 ans et demi en pensant qu'ils seront prêts, orientez les plutôt à 16 ans et demi en partant du principe qu'ils ne seront pas prêts : vous leur offrez ainsi le temps de le devenir. »

Vous évoquez d'une certaine manière, la question de la prise de risque éducative...

F. L. : « C'est exactement le terme que nous employons : « Laissez les jeunes de 15 ou 16 ans prendre des risques, tester certaines choses, faire des erreurs et se construire à partir de ces expériences, même quand elles sont difficiles. »

I. D. : « On se met à la place des jeunes en famille d'accueil, en termes de protection : on se voit tous les jours, dans un cadre rassurant, très maternant. Alors qu'avec nous, on ne se verra que deux fois par semaine. C'est dur pour eux après ! Un jeune peut aller très bien en famille d'accueil ou en maison d'enfants mais essentiellement grâce au soutien quotidien dont il bénéficie... »

F. L. : « En maison d'enfants, l'accompagnement est aussi très étayé : le collectif est très présent, il n'y pas assez de possibilités de prise d'autonomie, ils ne font pas toujours les choses par eux-mêmes. Quand ils arrivent dans notre structure, nous leur demandons de faire les choses seuls, c'est là qu'ils se confrontent à toutes leurs difficultés. Avec les maisons d'enfants nous n'avons pas le même rapport à la prise de risque et le décalage est alors trop grand. Ils arrivent d'accueil en collectif et nous, nous sommes sur de l'individuel, nous avons des



outils que parfois ils n'ont pas. Individualiser une prise en charge en maison d'enfants, ce n'est pas facile. Le fait de se retrouver tout seul, de réfléchir, ça amène un autre rapport aux choses. »

F. A. : « L'outil semi-autonomie est en ce sens un bon révélateur pour comprendre où en est le jeune, notamment sur la dimension des angoisses, de la solitude. Parfois ils ont des projections : « quand je serai sur Dali, ce sera cool, j'irai en appartement » et là, ce sas permet de réajuster les représentations. »

Votre position, empreinte de réalisme, vient bousculer les pratiques. Comment est-elle perçue ?

F. L. : « C'est vrai, en maison d'enfants, un jeune qui n'arrive pas à ... c'est souvent un échec. Sauf que la notion d'échec doit être relativisée et plutôt

intégrée comme un passage dans le parcours du jeune. C'est positif aussi de faire par soi-même quitte à se tromper. »

Et quel est votre point de vue concernant les conditions de sorties des jeunes ?

F. L. : « Nous avons aujourd'hui un public qui n'a pas les mêmes besoins et pour lequel nous avons, nous aussi, adapté notre posture éducative. Il y a cinq ans on s'inquiétait de la recrudescence de profils psychiatriques, aujourd'hui on le ressent moins parce que c'est clairement notre réalité et que nous sommes habitués à travailler comme ça. L'objectif pour les jeunes les plus en difficulté sur le plan social, psychologique ou psychiatrique consistera, par exemple, à accéder à une place en CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale) ou à bénéficier d'une curatelle renforcée. Alors que pour d'autres, l'enjeu se portera sur l'emploi, comme une condition pour se stabiliser dans un logement. Aujourd'hui, l'enjeu de notre service est de garantir aux jeunes, avec le temps dont on dispose, l'accès et l'intégration au sein des dispositifs évoqués plutôt que de s'assurer de leur stabilité dans ces dispositifs. »

F. A. : « Face aux situations les plus complexes, la vraie difficulté c'est la suite parce qu'il n'y a pas vraiment de dispositif adapté après et pour ceux qui existent, il n'y a pas assez de places. Pour certains jeunes, nous sommes au-delà du projet du service lorsque la dimension du soin devient prépondérante. »

F. L. : La principale frustration est qu'on ne voit pas la finalité de ce que l'on fait. Le jeune part avec une solution de secours, transitoire, et tout ce qu'on a monté





Billy et Julien deux jeunes accompagnés par le service DALI.

portera certainement ses fruits, mais, pas immédiatement. Une personne ressource, de l'argent, un toit... ce n'est plus notre réalité [...] Pour l'équipe, ce n'est pas toujours évident, il faut pouvoir accepter ce décalage dans la prise en charge.»

I. D. : « Il y aussi le rapport au temps. Le temps du jeune et celui dont on dispose... il faut se parler de tout cela. Pour certains, on disposait de temps mais on a souhaité arrêter avant parce que tant que le couperet ne tombe pas, il n'y a pas de réaction pendant l'accompagnement. »

F. L. : « Avec certains jeunes il apparaît effectivement souhaitable qu'ils se confrontent à eux-mêmes et là on est clairement dans l'éducatif. »

À vous entendre, on a le sentiment d'un côté « urgentiste », je me trompe ?

F.L. : « Concrètement, quand il y a une fin de prise en charge, on essaie que ce soit dans de bonnes conditions et sinon on met des outils en place pour que les jeunes puissent rebondir. Certains reviennent vers nous, pas tous. Parfois on ne dort pas bien. Dans le champ de l'insertion par le logement, une bonne orientation peut permettre in fine que le jeune gagne du temps, ait plus de temps après nous. »

F. A. : « Puis, pour compléter sur le versant socio-professionnel, les jeunes gagnent vraiment en maturité lorsqu'ils sont en apprentissage. Gagner de l'argent en travaillant, ce n'est pas la même chose pour les jeunes que d'attendre qu'on leur donne leur budget, c'est valorisant. »

F. L. : « Un jeune qui n'a pas de diplôme mais qui est capable de se lever le matin, d'être motivé pour aller travailler et d'être courageux va beaucoup moins nous inquiéter qu'un jeune qui sera en filière lycée avec un niveau moyen. Qu'est-ce que

ça va donner quand il va avoir 18 ans ? C'est vrai que parfois c'est difficile, dès la préadmission on leur parle du départ. Mais on ne leur ment pas. »

I. D. : « C'est un accélérateur de réflexion... les jeunes disent subir pendant des années des choix faits par d'autres et pour le coup, c'est parfois la première fois qu'on leur donne réellement le choix. »

Vous parlez peu de la famille...

F. L. : « La diminution de la durée de prise en charge, nous incite davantage à nous centrer sur la question des liens

familiaux et à étudier tous les possibles. On investit davantage tout ce qui peut faire « ressource » : la tante, la sœur ou quelqu'un qui peut « porter » le jeune. On s'est tous construit avec des personnes qu'on a pu croiser, qui ont été des exemples ou des appuis. Les familles d'accueil peuvent représenter cela, on a beaucoup de jeunes qui sont le week-end chez leur ancienne famille d'accueil. Puis, de façon générale, si le jeune a envie d'aller vérifier ce qu'il en est des relations familiales, on ne lui dira jamais non. Pour moi c'est aussi ça le travail avec la famille. »

LA GARANTIE JEUNES

Un dispositif pour les jeunes en grande précarité.

La Garantie Jeunes s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation et, de ce fait, se trouvent en situation de grande précarité (15% des jeunes en France). La Garantie Jeunes permet de bénéficier d'une part, d'un accompagnement renforcé vers l'emploi dans le cadre d'un « contrat d'engagements réciproques » avec la mission locale et, d'autre part, d'une garantie de ressources sous la forme d'une allocation forfaitaire égale au montant du RSA pour une personne seule.

La motivation, critère essentiel.

La Garantie Jeunes ne constitue ni un droit ni une prestation. La motivation et la disponibilité des jeunes à s'engager dans un parcours d'accompagnement restent les critères essentiels de sélection pour intégrer le dispositif. Les jeunes devront être assidus sur les ateliers mis en place pendant les 6 premières semaines par les missions locales, l'objectif étant que dès la 7ème semaine ils puissent être mis en situation professionnelle.

La place du Département dans ce dispositif.

La Garantie Jeunes est un dispositif de l'Etat.

Quand tu vas devoir quitter la maison

La liaison famille d'accueil/service d'autonomie vue par deux acteurs associatifs

Entretiens avec Sébastien DEWILDE, Directeur du Service de Placement Familial et Marie-Laure HATTAB, Chef de service du Service d'Hébergement et d'Accompagnement Educatif au Havre.

Entretien



Sébastien Dewilde, Directeur du Service de Placement Familial.

Comment pensez-vous l'arrêt de l'accompagnement au sein du service et notamment le moment de la « séparation » entre le jeune et sa famille d'accueil ?

Sébastien DEWILDE : « Depuis plusieurs années nous avons dû revoir notre copie sur la question de l'autonomie compte tenu des décisions politiques faisant des prises en charge jeunes majeurs des prises en charge exceptionnelles. Aujourd'hui, c'est anxiogène pour les jeunes de signer des contrats de trois mois en trois mois. Nous avons dès lors travaillé avec les assistants familiaux sur le versant de l'autonomie au quotidien car très tôt se pose la question de la sortie du dispositif du placement familial. Sauf pour une infime quantité d'enfants qui rempliront tous les critères de vulnérabilité, notamment les jeunes porteurs de handicap, qui pourront conserver un parcours assez sécurisé.

Pour les jeunes ayant des parcours d'insertion socio-professionnelle classiques, c'est extrêmement compliqué. Surtout ceux pour lesquels on évoque d'emblée un parcours en apprentissage et à qui on dit qu'ils ne peuvent imaginer un parcours en études supérieures : cela pose de vrais soucis.

Sur la question de la séparation, on a plusieurs cas de figure : les jeunes qui pourront rester jusqu'à 18 ans avec un projet de sortie plutôt sur des structures de mise en autonomie ou foyers pour jeunes travailleurs (FJT) et pour les situations les plus extrêmes et dégradées en CHRS. Le service Dali de l'association Les Nids est pour nous un vrai recours aussi pour les séparations les plus difficiles : on a besoin de cette étape là quelques semaines ou quelques mois pour construire un projet avec le jeune. On a également des séparations qui se passent bien avec un retour en famille, parce que

tous les clignotants sont au vert, mais cela demeure marginal.

Après, on a des sorties avec pertes et fracas : l'adolescent qui va tout claquer pour retourner en famille, notamment parce que l'anxiété de la majorité et de l'insertion est importante.

Généralement on conçoit l'autonomie matérielle et financière sans tenir compte suffisamment de la réelle précarité de ces jeunes quand ils sortent parce qu'évidemment, derrière eux, bien souvent, il n'y a pas de famille. Il y a également la question de l'autonomie affective : quand ces jeunes vivent dans un environnement familial très porteur, au sein de la famille d'accueil, se retrouver seul en appartement, payer son loyer tout en étant en grande précarité... ce n'est pas simple. Et nous avons un grand nombre d'assistantes familiales qui fonctionnent en « service de suite » c'est-à-dire en service relais d'accompagnement jeunes majeurs à titre bénévole. On a ainsi une dizaine de jeunes majeurs sortis du service qui restent en lien avec la famille d'accueil qui s'est occupée d'eux parce que c'est leur seule ressource et le seul moyen pour eux de sortir de leur isolement. »

Quel regard portez-vous sur les conditions d'une sortie réussie, sur le plan affectif et matériel ? Comment préparer l'autonomie ?

S. D. : « Il peut y avoir des enfants qui à 17 ans et demi vivent très bien chez leur famille d'accueil et pour qui un passage en structure d'autonomie ne sera pas du tout pertinent ; des adolescents qui ont besoin de finir leur parcours au sein de leur famille d'accueil car ça se passe bien. Pour nous l'enjeu sera plutôt de privilégier une sortie plus tard mais positive pour qu'il y ait un maintien du lien parce que l'on sait que derrière il n'y aura pas d'autres ressources pour ce jeune-là.

Dans des situations avec des profils plus fragiles, la sortie à 16 ans pourra être opportune pour qu'ils puissent bénéficier du savoir-faire et des partenariats d'une structure comme DALI pour construire une démarche d'insertion professionnelle. Il n'y a finalement pas d'âge, c'est au cas par cas en fonction du projet du jeune. Ce qui est compliqué, ce sont toutes les situations de réussite scolaire, avec un bac puis un BTS derrière où le jeune va se retrouver à survivre uniquement avec ses bourses et les dispositifs de droit commun. Là ça devient difficile. Il y a quand même là une pratique de discrimination : un jeune

accueilli à l'Aide Sociale à l'Enfance doit nécessairement avoir un parcours très vite professionnalisant, ce qui lui interdit de se projeter sur un autre cursus. Après, ce sont de grands débats : doit-on continuer à leurrer les jeunes sur des possibilités que nous ne pourrions pas garantir ? Marginalement, on a des jeunes qui parviennent à poursuivre un parcours universitaire mais il s'agit de jeunes très résilients, très costauds sur le plan psychique ou affectif et pour lesquels tous les feux de l'autonomie devront être au vert. Et avoir un lien fort et de qualité avec leur assistante familiale pour tenir leur projet. Il y a des jeunes qui sont alors très seuls mais qui savent clairement où ils vont. On a pu accompagner dans le passé certains jeunes jusqu'à 21 ans, très volontaires, qui pouvaient sortir du service avec un Master. Ça n'existe plus.

Quand les jeunes viennent nous revoir, c'est soit pour nous montrer leur réussite ou alors c'est parce que ça ne va pas et qu'ils ont besoin d'une caution pour un logement, qu'ils ont perdu leur boulot ... et ce sont souvent des jeunes qui ne sont alors pas bien sortis du service : « je rentre chez moi, je vais m'en sortir tout seul, je vais pouvoir faire ce que je veux. »

On a une jeune de 17 ans et demi, qui a claqué la porte de son assistante familiale avec mainlevée de placement, ça ne s'est pas très bien passé chez la maman et maintenant, tous les week-ends elle est chez sa famille d'accueil, c'est devenu possible pour elle. On a ainsi des sorties non préparées après un clash et qui finalement deviennent positives parce qu'il y aura eu quelques repères durables posés, notamment la sécurité et l'authenticité du lien avec sa famille d'accueil. »

Les jeunes du placement familial sont-ils bien préparés pour affronter leur vie d'adulte ?

S. D. : « Oui, par l'assistant familial et par le service via l'éducateur référent. Ceci étant, on a des jeunes qui vivent en famille d'accueil comme dans une famille ordinaire : tata (NDLR : terme affectif souvent utilisé par les enfants pour qualifier leur assistante familiale) qui fait le linge, qui s'occupe de la chambre, des repas ... et l'enfant se laisse porter par la vie familiale. Comment faire autrement quand l'assistante familiale a des enfants du même âge, les siens et pour qui l'autonomie se construit naturellement, sans y penser ? Une famille lambda elle a comme principe d'autonomie : la conduite accompagnée

à 16 ans, puis le permis de conduire à 18 ans, puis des études après le bac etc. Des choses qui s'inscrivent naturellement. C'est complexe d'aborder l'autonomie autrement alors même qu'il s'agit de choses très simples : la gestion des transports, autoriser des sorties... ce qui est complexe en termes de responsabilité. C'est pour cela que les assistants familiaux cherchent une coresponsabilité dans ce qu'ils pourront mettre en place. Certaines prises de risque font partie de l'apprentissage de la vie mais lorsque le jeune se casse les dents dans sa prise de risque c'est un échec pour la famille d'accueil alors que non, pas forcément...

Mais tout ça dépend aussi de l'âge auquel le jeune va rentrer au service. Ce sera plus facile d'installer des aménagements éducatifs plus originaux et d'intégrer une part de risque éducatif si le jeune arrive à 16 ans et qu'il n'y a pas tout le poids de l'ancrage affectif passé chez une autre famille d'accueil. Cela permet de déjouer le risque de surplomb des valeurs éducatives familiales, de l'ordre moral... au niveau professionnel ça peut être plus facile à gérer. Parfois, lorsque l'enfant a grandi longtemps auprès de sa famille d'accueil, le travail sur l'autonomie n'est tout simplement pas possible parce que trop empreint d'affectif. »

les rencontrons qu'à l'admission. Ce sont les éducateurs de l'UAF que nous rencontrons et il y a parfois un discours différent entre ce que l'éducateur de l'UAF nous rapporte de sa connaissance du jeune et la version de l'assistante familiale lors de l'admission. Quand elles découvrent « La passerelle », qui est notre structure de semi-autonomie, elles se disent que la marche va être bien haute. Le travail de réflexion avec l'UAF est de voir comment organiser l'arrivée de façon à ce que le jeune soit bien en capacité d'affronter la solitude et de penser un projet dans lequel il sera acteur. »

L'assistante familiale n'est pas rencontrée en amont, avec le jeune ?

M.-L. H. : Notre procédure d'admission prévoit de recevoir l'éducateur en charge de la situation après avoir consulté le dossier de demande d'accueil afin de bien vérifier l'adéquation entre la demande et ce que nous pourrions proposer. Cet entretien-là est rarement suffisant et est complété par notre rencontre avec le jeune, qui s'effectue dans un second temps avec la psychologue du service. Et là on entend le jeune sur ce qu'il veut nous dire des motifs de son placement, de son projet et des besoins qu'il aurait. Il n'y a que le jeune, pour qu'il s'exprime en son nom propre. L'assistante familiale pourra ensuite être présente, à l'admission, si le jeune y est favorable. Sa réponse dépendra des motifs de l'orientation. Pour certaines situations, la période de l'adolescence est difficile pour la famille d'accueil qui peut être épuisée par l'accompagnement et dans l'impossibilité de participer à ce relais, à ce moment-là. C'est difficile de se dire au revoir, il y a l'enjeu de la séparation dans ce « rejet », souvent mutuel, qui cache autre chose. »

Globalement, les jeunes que vous admettez provenant de familles d'accueil ont quel âge ?

M.-L. H. : « Ils sont proches de la majorité. Ils ont 17 ans, 17 ans et demi. C'est pourquoi je souhaiterais pouvoir travailler cette question avec les services et les assistantes familiales parce que le travail doit pouvoir être amorcé beaucoup plus en amont. Les services de l'ASE souhaitent qu'à cet âge-là, autour de la majorité, les jeunes soient en structure. A ce compte-là, commençons bien en amont. Les assistantes familiales, elles, disent souvent « le plus tard ils partent de chez nous, mieux c'est » et c'est là qu'il y a un décalage de perception. De toute façon ils devront sortir à 18 ans et ils ne seront pas armés pour affronter ce qu'implique notre accompagnement à cet âge-là. On peut voir des gamins s'effondrer. »

N'y a-t-il pas des situations où l'accompagnement par la famille d'accueil mériterait d'être poursuivi ?

M.-L. H. : « Oui, c'est vrai pour certaines situations, quand les enfants grandissent des années en famille d'accueil et que l'on sait qu'il y a un lien d'attachement... parce

que c'est fini l'époque où on demandait aux assistantes familiales de ne pas s'attacher alors même qu'elles accueillent parfois des enfants très jeunes et les élèvent jusqu'à leur majorité. Tu ne peux pas leur demander de ne pas s'attacher, c'est impossible. Et la stabilité c'est ce qui fait aussi la bonne construction du jeune.

Néanmoins, le travail de liaison est possible. Je peux évoquer un exemple : un jeune qui a des problèmes de croissance, qui est très angoissé, il a 18 ans et sa famille d'accueil me dit : « Je ne vais pas pouvoir le laisser partir sur votre structure. A la maison, quand il est à l'étage tout seul en train de jouer avec sa console et qu'il s'aperçoit qu'il est seul il descend au rez-de chaussée pour être avec tout le monde. Vous l'imaginez seul dans un logement ? » Que fait-on dès lors ? Comment faire pour que le jeune parvienne à se saisir de cette orientation ? Comment ne pas être maltraitant ? Tout ça pour libérer une place en famille d'accueil. Pourquoi on n'accompagne pas les assistantes familiales, à partir de chez elles, autour de ce renforcement des habitudes qui permettent d'acquiescer plus d'autonomie ? Les assistantes familiales disent elles-mêmes qu'elles ne sont pas suffisamment préparées, qu'elles font comme elles peuvent. Elles sont demandeuses pour découvrir ce qu'est un service d'autonomie, croiser d'autres pratiques et lever leurs représentations. Et les rencontres avec les éducateurs pourraient permettre de mieux mesurer ce qui sera attendu en termes de savoir-faire et de savoir être dans l'idée d'un parcours mieux coordonné. »

Pour vous aujourd'hui, comment qualifieriez-vous une sortie réussie ?

M.-L. H. : « Une sortie réussie c'est quand un jeune est inscrit dans un parcours d'orientation socio-professionnelle bien pensé, qu'il investit, ou que son orientation est bien établie s'il doit être accompagné sur le versant du soin. Pour être franche, les sorties non réussies sont rares dans notre service. Deux sorties catastrophiques sur une trentaine de sorties ces deux dernières années. Un de ces deux jeunes ne s'est pas stabilisé et est aujourd'hui en errance alors que le second, qui a été accompagné jusque 21 ans, vit actuellement chez ses grands-parents. On a néanmoins connu des fins d'Accueil Provisoire Jeunes Majeurs à notre initiative, pour des problèmes de comportement notamment, et ces jeunes sont revenus après au service nous disant que même s'ils n'avaient pas su s'emparer de la chance d'être accompagnés à ce moment-là, ils avaient pu bénéficier d'outils et de repères qui leur avaient été utiles par la suite. Et ces jeunes reviennent avec un contrat d'apprentissage, un emploi... »

Entretien



Marie-Laure Hattab, Chef de Service du Service d'Hébergement et d'Accompagnement Éducatif au Havre.

Vous avez engagé un travail avec l'UAF (Unité d'Accueil Familial) du Havre et celle de Fécamp, pouvez-vous nous en parler ?

Marie-Laure HATTAB : « Nous avons engagé un travail avec ces deux UAF dans la mesure où le service accueille beaucoup de jeunes provenant de familles d'accueil puisque l'objectif de l'Aide Sociale à l'Enfance est d'anticiper la majorité de ces jeunes-là et de les mettre dans une structure pour les préparer à l'autonomie. Le constat que l'on fait est qu'au niveau de l'autonomie les jeunes ne sont pas forcément prêts et il en va de même quant à l'appréhension de la solitude. Ce sont des jeunes qui ont toujours été dans un cadre très contenant, un cadre familial avec d'autres enfants et des demandes vis-à-vis des assistantes familiales qui ne sont pas les mêmes que sur les structures. Nous ne rencontrons pas les assistantes familiales en amont, nous ne

Le Dispositif d'Accès à la Vie Sociale (DAVS) à l'ITEP L'Orée du Bois, une autre façon de travailler l'inclusion des jeunes

Le DAVS est le produit d'un constat : après une prise en charge institutionnelle importante, parfois croisée entre des partenaires multiples (institutions médico-sociales, organismes de soin, Maison Départementale des Personnes Handicapées et Aide Sociale à l'Enfance) les jeunes adolescents et jeunes adultes en partance de l'ITEP, ne trouvent pas toujours leur place dans les dispositifs de droit commun et éprouvent de grandes difficultés en termes d'insertion sociale, d'accès au logement, d'accès à la citoyenneté et aux droits mais aussi en termes professionnel et de formation.

Il s'agit donc, au travers du DAVS, d'élaborer les dispositions qui permettent de préparer et d'accompagner la sortie des jeunes bien en amont afin de leur procurer de réels repères sociaux et professionnels indispensables à leur inclusion. Au-delà, la mission du DAVS est aussi de donner à tous les professionnels les clés, les ressources suffisantes pour accompagner au plus près chaque jeune en milieu ordinaire, en termes de connaissance des réseaux, des dispositifs de droits communs et d'accès au droit.

Le DAVS est avant tout un « groupe ressource », constitué de 4 professionnels (éducateurs, moniteur éducateur et assistante sociale), dont l'objectif est de rechercher les modalités permettant de gagner en efficacité, en mutualisant les compétences interdisciplinaires des professionnels de l'établissement au profit de l'inclusion des jeunes.

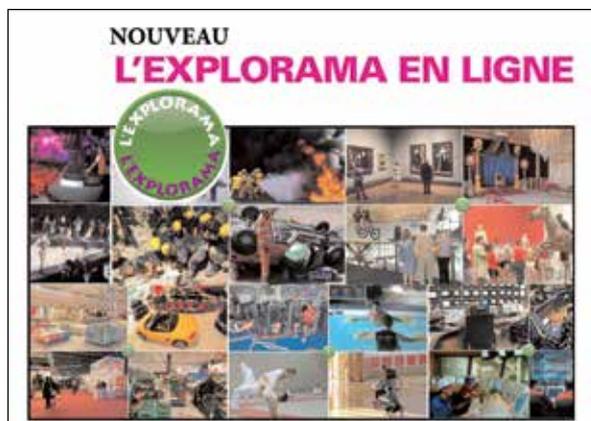
« Nous souhaitons travailler davantage sur l'insertion socio-professionnelle des jeunes en partance de l'établissement, à partir de 16 ans. Afin de préparer la sortie de ces adultes en devenir, il est nécessaire de travailler en amont

et leur apporter les bagages nécessaires pour faciliter leur insertion, mais aussi d'outiller les professionnels pour favoriser ce travail », nous expliquent Anne-Sophie Leblond, Chef de service et Sabine Arnaud, éducatrice, membres du DAVS.

L'objectif est également de consolider le maillage partenarial et proposer des interventions qui puissent être au plus près des besoins du jeune.

Le DAVS est ressource auprès du trinôme de référence composé, pour chaque enfant, d'un professeur des écoles, d'un psychologue et d'un éducateur. Il a une fonction de veille et a en charge l'élaboration d'outils communs : grilles d'évaluation des compétences de l'enfant, conventions partenariales pour évaluer les compétences en milieux professionnels, carnet d'adresses. Les travaux et supports élaborés par le DAVS sont ainsi réutilisés et exploités au travers des différents ateliers proposés à l'ITEP. L'apprentissage se fait ainsi de manière ludique et accessible.

D'autres supports ont été mis en œuvre, comme l'Explorama, « qui est un outil modulable qui utilise des photos concrètes d'environnements et de gestes professionnels pour permettre aux personnes d'explorer le champ des possibles. Son originalité est de traiter les thèmes classiques de l'orientation professionnelle en accordant une place prépondérante aux différents composants de l'environnement professionnel (les lieux, les techniques, les machines, les outils, les hommes, les bruits, les odeurs, les règles, etc.) à travers



192 photographies en couleur. » Source : Association Régionale pour l'Alternance et la Mise en Réseau des Établissements.

Un autre axe de travail retenu pour 2018 est la prise en compte du développement des habilités sociales consistant à travailler le rapport à l'autre, les capacités d'adaptation du jeune en passant par la compréhension et la gestion des émotions.

Le DAVS est encore un outil en phase d'expérimentation. Il s'inscrit dans la démarche permanente du dispositif ITEP de l'Orée du Bois en affirmant sa volonté d'ouverture vers l'extérieur, dans un souci de préparation et d'accompagnement en milieu ordinaire. Il contribue au déplacement du centre de gravité et prépare « au virage inclusif » des institutions tel que le nomme Mme CLUZEL, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées. Il ouvre aujourd'hui vers d'autres questionnements sur le devenir et l'accompagnement d'adultes en situation de handicap psychique dans la cité.

Accéder à l'autonomie lorsque l'on est étranger : une expérience d'accueil des mineurs non accompagnés

Un Mineur Non Accompagné est un jeune de moins de 18 ans, étranger et sans famille sur le territoire Français. Ces jeunes sont pris en charge dans le cadre de la protection de l'enfance. Les textes de référence désignent le mineur non accompagné (MNA) comme « un enfant âgé de 0 à 18 ans [...] qui entre sur le territoire des États membres sans être accompagné d'un adulte qui est responsable de lui, de par le droit ou la pratique en vigueur dans l'État membre concerné, et tant qu'il n'est pas pris en charge par une telle

personne ; cette expression couvre aussi le mineur qui a été laissé seul après être entré sur le territoire des États membres ». (Source : Observatoire National de la Protection de l'Enfance, « Mineurs non accompagnés. Quels besoins et quelles réponses ?, La documentation française, février 2017).

En Seine-Maritime, il y aurait 400 mineurs non accompagnés, chiffre en augmentation ces dernières années, répartis au sein de différentes structures. Outre un appel à projets lancé en juin dernier et visant

l'installation, auprès de plusieurs opérateurs, de 250 places, le Département s'intéresserait, au moment où nous écrivons ces lignes, à une initiative caennaise reposant sur la mobilisation de la société civile (« la Seine-Maritime proposera aux familles d'accueillir des mineurs isolés », Paris Normandie, édition du 05 décembre 2017). Ce dispositif de « tiers-accueillant » pourrait compléter l'offre départementale et répondre à la problématique de l'accueil hôtelier à condition qu'il prévoit un réel accompagnement

éducatif : « Si, [...] l'hébergement en hôtel social tend à augmenter, avec l'ensemble de questions qu'il peut susciter sur la qualité de l'accompagnement éducatif associé, l'accueil familial semble, quant à lui, être une possibilité peu exploitée [...] Ces propos font également écho au questionnement suscité par la disposition de la loi du 14 mars 2016 sur l'accueil durable bénévole. Ce dispositif est une nouvelle forme d'accueil potentielle de ce public, mais il nécessitera une certaine vigilance quant à la formation de ces accueillants et au suivi éducatif indispensable de ces jeunes (Observatoire National de la Protection de l'Enfance, op cit, page 7).

Signataire d'une position politique portée par l'URIOPSS, sa principale fédération locale, à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant, l'association Les Nids s'inquiète du sort réservé à ces jeunes lorsque, leur majorité tout juste passée, la protection qui leur est due prend fin. Elle défend de la même façon l'immense intérêt à ce que les jeunes accueillis puissent l'être au sein d'un environnement de protection ordinaire, avec des jeunes de nationalité française, afin de créer les conditions d'une familiarisation avec ce qui fait la culture du pays d'accueil. Ce qui a conduit l'association à ne pas répondre à l'appel à projets précité.

Partant de ce contexte général, nous nous devons d'évoquer la spécificité de cet accompagnement dans un dossier consacré au travail mené pour participer à l'autonomie des jeunes, quels qu'ils soient. Loin d'être idyllique, l'accueil de MNA est souvent complexe, chronophage, bouscule les allants de soi culturels et demande ainsi une grande vigilance. Mais il embrasse notre intime conviction que ces jeunes-là ne sont pas des jeunes de « seconde zone ». Pour en parler, rencontre avec Joël GHIOTTO et Patricia MARTIN, respectivement Chef de service et éducatrice spécialisée à la Maison d'Enfants du Havre.

Apprendre à accompagner ce public spécifique

Ces accueils requièrent de nombreuses aptitudes, des connaissances sur les plans juridiques et administratifs et une capacité à intégrer les jeunes dans la vie collective et les accompagner, individuellement, pour faire face à leur histoire et répondre à leurs besoins : « Les services doivent mener simultanément un travail sur deux fronts connexes : sur le terrain juridique et administratif, pour sécuriser leur statut

puis pour les accompagner dans leurs démarches de régularisation administrative, et sur le terrain éducatif afin, comme pour chaque enfant confié à l'ASE, d'adapter le projet personnel de ces jeunes à leurs besoins spécifiques, qui peuvent prendre une multitude de formes en fonction de leurs origines, de leurs cultures, des éventuels traumatismes liés à leur parcours migratoire, etc. » (Observatoire National de la Protection de l'Enfance, op cit, page 8).

Patricia MARTIN raconte ainsi cet apprentissage : « Nous avons connu quelques situations dans le passé mais c'était plutôt marginal. Quand, par la suite nous avons reçu trois jeunes, un égyptien, un malien et un nigérian, là on s'est dit qu'il fallait faire quelque chose, se former. Voyageant beaucoup, en Afrique et en Asie, j'ai fait d'abord avec ce que je connaissais de cultures différentes, de choses que j'ai apprises. Je me suis renseignée, sur Internet, sur les questions de l'école... après j'ai découvert qu'il y avait une formation de 3 jours sur l'accompagnement des mineurs isolés étrangers par France Terre d'Asile. Cela m'a permis de rencontrer des gens de toute la France. Et là je me suis aperçue que les gens ne savaient pas faire, qu'on était tous confrontés aux Préfectures et Sous-Préfectures qui ont des lignes de conduite différentes ».

Affronter la complexité de la question culturelle, sécuriser le parcours du jeune.

Les codes de communication sont très différents des nôtres et peuvent provoquer des quiproquos : « Avant de comprendre et décrypter certains agissements, on met facilement des étiquettes. Un collègue me disait un jour « il nous fait pas confiance, il baisse le regard, il sourit... » : Sauf que dans son pays, un jeune face à un adulte doit baisser le regard. Et le sourire, c'est parce qu'il ne peut pas s'opposer à toi, alors il sourit pour signifier une forme de déférence » explique Patricia MARTIN. Ces aspects demandent une grande vigilance et beaucoup d'attention face aux réactions verbales mais aussi corporelles. La formation des professionnels à l'interculturalité est aussi très importante pour éviter certaines maladroites.

A l'approche de la majorité, le service accompagne les jeunes dans leur demande de carte de séjour. S'ils sont arrivés avant 16 ans et ont été pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, ils obtiennent généralement une

carte de séjour sans difficulté. En revanche s'ils sont arrivés après 16 ans, le service doit délivrer une attestation pour témoigner du comportement du jeune et de son parcours éducatif et scolaire. Ils doivent également fournir, selon la Préfecture, la preuve de l'absence de lien avec le pays d'origine. La scolarité est essentielle : « L'idéal ce serait de pouvoir faire 2h30 de travail avec eux, tous les jours, quand ils arrivent [...] quand on est sur le groupe, avec les autres jeunes, on n'a pas forcément tout le temps nécessaire [...] et c'est de plus en plus difficile de les scolariser [...] pour la scolarité, il faut bien connaître les circuits. C'est aussi une question de relations avec les gens, de réseau. »

Des histoires singulières...

Patricia MARTIN : « Quand ils arrivent, après un parcours migratoire de plusieurs mois, au cours desquels ils auront vécu des choses horribles, ils taisent leur histoire. Il y a la barrière du langage et surtout ils enfouissent certaines choses tout au fond d'eux-mêmes pour pouvoir vivre. Puis après il y a toute la menace des passeurs, qui les obligent à raconter une histoire qui n'est pas la leur. De temps en temps, quand la confiance s'établit, il y a des choses qui leur échappent, comme les prix pour passer. Ils sont d'ailleurs en dette et les jeunes utilisent leur argent de poche ou après quand ils sont en apprentissage, leur salaire, pour envoyer à la famille et rembourser le passeur. » Comme l'explique Joël GHIOTTO : « Je pense qu'ils ne sont jamais totalement rassurés pour certains d'entre eux. Il reste toujours le fait qu'après ce qu'ils ont vécu, le trajet, la confiance vis-à-vis des adultes est fragile : « Pourquoi sont-ils gentils avec moi ? Qu'est-ce que ça cache ? ».

Une question d'engagement

Le service a appris de ces premières prises en charge et sait maintenant aménager le quotidien pour atténuer le fossé du langage, en utilisant, par exemple, des pictogrammes. Un travail de dentelle qui nécessite temps et engagement : « On n'a pas le temps quand on a l'ensemble du groupe à prendre en charge. Du coup, je fais beaucoup de recherches personnelles. C'est pareil pour ce que j'appelle le « service après-vente », les jeunes ont une question, ils m'appellent, même quand je ne m'occupe plus d'eux. » explique Patricia. L'accompagnement éducatif et administratif des MNA ne s'arrête ainsi pas à la majorité. Beaucoup de jeunes reviennent pour obtenir une aide dans leurs démarches administratives et pour trouver aussi un peu d'affection. Pour Joël GHIOTTO « même si elle n'est pas référente, Patricia est la personne ressource ».



Le regard des enfants

Pour ce numéro où il est autant question d'espoirs que de convictions quand il s'agit d'aider les jeunes à trouver un sens à leur vie et s'en sortir, nous avons souhaité donner la parole à deux « anciens mineurs non accompagnés », aujourd'hui majeurs, Ishak et Samuel, autour d'une parole libre et sincère.

Entretien

avec Ishak



Tu viens de quel pays Ishak ?

Je viens du Bangladesh.

Tu es arrivé sur le territoire français en quelle année et qu'est-ce qui a fait que tu es venu en France ?

Je suis arrivé en France en 2013. Je suis venu à cause de ma famille. Mon père est mort lorsque j'avais 13 ans et ma famille s'est retrouvée en difficultés. Après, j'ai discuté avec ma mère pour voir ce que je pourrais faire car la vie devenait trop compliquée et j'ai pensé à venir en France. Ma mère elle s'inquiétait parce que je ne connaissais personne et elle m'a demandé : « Qui va t'accepter ? ». J'ai réfléchi puis j'ai décidé de venir. Ça n'a pas été simple, j'ai traversé beaucoup de pays et connu beaucoup de difficultés. Un passeur m'a aidé à traverser et je suis arrivé en Turquie, puis en Grèce, en Italie avant d'arriver en France.

Tu avais quelle image de la France ? Tu te représentais ce que c'était, comment nous vivions ? La Tour Eiffel, la baguette de pain peut être...

La baguette de pain je ne connaissais pas, pour nous c'était le « nan ». Maintenant la baguette, j'aime bien, c'est une habitude.

Tu avais 13 ans quand tu as perdu ton papa et dans ta famille, avant ça, comment ça se passait ? Tes deux parents travaillaient ? Vous aviez des difficultés ?

Mon père était professeur d'école, il gagnait bien sa vie mais dans mon pays les femmes ne travaillent pas et du coup on a plus eu assez d'argent avec ma mère et mes deux frères. Ils sont plus jeunes que moi et ils sont restés avec ma mère.

Aujourd'hui tu es toujours en lien avec ta famille ?

Oui, toutes les semaines je les appelle ou on se parle avec Skype.

Tu es déjà retourné là-bas ?

Non, je n'y suis pas retourné depuis. J'espère y aller

en 2019. Je mets de l'argent de côté pour y aller et aussi pour ma mère parce qu'elle a payé le passeur pour venir et il faut le rembourser. Tous les mois j'envoie un peu d'argent à ma famille.

Ce n'est pas trop dur pour toi ?

Un peu quand même mais j'ai trouvé une bonne place. Je travaille en cuisine dans un restaurant.

Tu allais à l'école quand tu vivais au Bangladesh ?

Oui mais j'ai eu des difficultés et j'ai arrêté l'école. Après j'ai travaillé dans le bâtiment avec mon cousin pour payer une partie du passage.

Comment ça s'est passé quand tu es arrivé ?

Je suis arrivé à Rouen. Les passeurs m'ont laissé là. Je ne connaissais personne. J'ai été dans la rue pendant 10 jours. Je dormais en dessous d'un pont. J'ai vécu des jours très difficiles, je me nourrissais dans les poubelles. Après j'ai rencontré quelqu'un qui était mauricien, qui a pu me comprendre, à qui j'ai pu expliquer ma situation et il m'a indiqué où était la Police pour expliquer ma situation. A l'époque j'avais 16 ans. Et la Police m'a orienté vers les services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Tu es arrivé fatigué... Tu n'avais pas bien dormi, pas bien mangé, puis tu es arrivé ici... Qu'est-ce que tu as trouvé ? Comment as-tu été accueilli ?

En fait j'ai d'abord été un mois à l'hôtel. Il y avait un éducateur qui s'occupait de moi et je mangeais à ma faim. Puis un mois après un éducateur m'a accompagné au foyer, ici, je suis arrivé à 17 heures. Patricia (Patricia MARTIN, éducatrice à la maison d'enfants du Havre) m'a accueilli et m'a demandé ce dont j'avais besoin. Elle m'a alors accompagné au magasin pour acheter des produits d'hygiène et des vêtements.

Tu avais quoi sur toi ?

J'avais les habits avec lesquels j'étais arrivé en France. Arrivé ici j'ai pu tout changer.

Comment s'est passée ta rencontre avec les autres jeunes du groupe ?

Au début je ne connaissais personne alors j'étais timide. Patricia faisait attention à moi, passait me voir pour savoir comment j'allais. Le premier soir, j'ai dîné avec des jeunes et il y avait un autre jeune bangladais et c'était bien d'avoir quelqu'un à qui parler. Tous les jeunes ont été gentils avec moi, certains m'ont donné un cadeau, des vêtements ou comme ça. Tout le monde a été gentil. Et je suis resté deux ans ici.

Pendant ces deux années, que s'est-il passé ?

J'ai pris des cours de français pendant quatre mois et j'ai eu un diplôme (en Français Langue Etrangère) et après un éducateur m'a aidé à trouver du travail. J'ai commencé le travail et j'ai trouvé une bonne place

dans le restaurant avec un patron très gentil avec moi. Et Patricia m'a aidé avec des petites images pour que j'apprenne parce que je ne connaissais pas les noms des légumes. J'ai fait 15 jours de stage et après le patron il m'a gardé. Ça fait deux ans que je travaille là.

Et là aujourd'hui tu as ton propre appartement ?

Oui même si ce n'était pas facile au début. J'ai eu peur de ne pas y arriver tout seul. Jusque 19 ans c'est un éducateur qui s'est occupé de moi pour tous les papiers, à la Sous-Préfecture...

Aujourd'hui, tu as des papiers ?

J'ai une carte de séjour. La première était valable un an, la seconde un an et la troisième quatre ans. Mais ça va, j'ai un travail en CDI, un appartement.

Et aujourd'hui, chez toi c'est où ?

J'ai oublié beaucoup de choses de mon pays. Je connais beaucoup de monde ici, j'ai des amis, et c'est un peu comme mon pays. Aujourd'hui, je ne suis plus accompagné par le service mais les éducateurs continuent à m'aider si j'ai besoin. Si j'ai besoin, je sais que je peux venir ici, c'est ma famille ici.

Tu penses à l'avenir ? Tu as un travail, un appartement, des amis, tu as trouvé des gens de confiance ici... Est-ce que tu arrives à imaginer l'avenir, dans 10 ans, dans 15 ans... Où est-ce que tu seras ou ce que tu aimerais faire, si tu veux des enfants...

Dans mon pays c'est la famille qui choisit le mariage. Mais là il n'y a personne pour choisir pour toi, comment tu vas faire ?

(Rire) En 2019, je retourne dans mon pays et après je vais décider si je me marie ou pas. C'est possible que je me marie là-bas ou ici. C'est la famille qui décide, même si je me marie ici. Tout est possible pour moi.

Tu as senti du rejet, dans la rue, là où tu travaillais, qu'on te regardait autrement à cause de ton accent ou ta couleur de peau ?

Non jamais. Pour moi quand je parle avec quelqu'un je le respecte et il me respecte.

Et la façon de vivre, à la française, avec les jeunes du foyer ou les femmes qui ici travaillent, les rapports entre les hommes et les femmes qui sont, dis-moi si je me trompe, différents... As-tu été choqué au départ ?

D'abord ça m'a choqué et après, six mois après, c'était normal pour moi de vivre comme ça. Aujourd'hui, c'est ma vie.

Merci beaucoup Ishak.

Entretien

avec Samuel



D'où viens-tu Samuel et quel âge as-tu ?

J'ai 18 ans aujourd'hui et je suis arrivé en France quand j'avais 15 ans ½. Je viens du Nigeria, je suis arrivé en France avec mon frère jumeau fin 2014.

Qu'est-ce qui fait que tu es parti ?

C'est quelque chose de compliqué. En fait, j'ai perdu ma mère en 2012. Et avec mon père, ça n'allait pas bien. On se disputait beaucoup et il voulait plus me garder parce qu'il s'était marié avec quelqu'un d'autre. J'ai été alors dans ma famille, chez un oncle et une tante, au début j'allais à l'école puis j'ai dû arrêter parce qu'ils me disaient que ça ne valait pas la peine et qu'il n'y avait pas assez d'argent pour que je continue à aller à l'école. Alors que mon père, lui, avait les moyens, sauf qu'il ne voulait pas le faire parce qu'il avait refait sa vie. Il voulait plus nous voir ni avoir des responsabilités.

Je suis resté deux ans et un jour un autre oncle est venu et nous a dit qu'il pouvait nous amener ici parce que lui vivait ici. Il nous a fait un visa, pour moi et mon frère jumeau, alors qu'il restait mes petits frères et mes grands frères. J'ai une sœur, un petit frère et un grand frère.

Donc il a fait un visa pour toi et ton frère...

Oui mais à ce moment-là pour moi ce n'était pas clair. Je ne savais pas trop... Mais je voulais partir de là et être scolarisé. Je n'étais pas bien là-bas. Et cet oncle est arrivé avec cet esprit... Pourquoi pas alors... Et on est parti avec lui. On est parti pour Istanbul puis on est allé en Italie et après on a pris un avion pour la France. Et c'est là que tout a basculé.

Explique-moi.

Je m'étais dit qu'une nouvelle vie allait commencer mais ce n'était pas ce que je croyais. Déjà il parlait français ce qui était étonnant parce que chez moi la langue française on ne la parle pas. On est arrivé directement au Havre. Il nous a laissés à la gare avec nos passeports, il nous a demandé d'attendre là parce qu'il devait aller chercher quelques chose et il est jamais revenu. C'était à la fin du mois d'octobre, il faisait nuit et froid et pour moi il allait revenir, il avait dû avoir un souci mais non. J'ai fini par comprendre qu'il nous avait abandonnés là. Puis, après, quand j'ai été interrogé à l'ASE, je n'ai pas dit tout ça. Pas pour le cacher mais dans ma tête ce n'était pas clair, je me retrouvais dans une situation que je ne comprenais pas.

Comme si c'était un mauvais film...

Exactement. Tout m'échappait. C'était une blague, même dans les films de chez moi ça n'arrive pas. Je me disais « C'est pas vrai ce qu'il se passe ». Et si c'était vrai, j'ai été abandonné avec mon frère jumeau. On était à la gare, il faisait froid, j'avais juste un petit gilet...

Tu avais de l'argent sur toi ?

Oui j'avais 40 euros mais le problème c'est que je ne savais pas ce que j'avais ni ce que ça représentait. Et quand j'ai été interrogé à l'ASE, on m'a demandé si j'avais quelque chose sur moi et j'ai dit oui et j'ai sorti mon portefeuille avec l'argent qu'il nous avait donné. L'argent je l'avais pas utilisé parce que je savais pas et quand j'étais à la gare je mangeais pas et les machines que les gens utilisaient pour récupérer de l'argent ou pour payer leur billet de train, pour moi ce n'était pas de l'argent, je ne connaissais pas. Alors j'ai dormi dehors. J'ai ensuite croisé un jeune du Nigeria qui m'a conduit à l'ASE et là ça a duré un mois. Ils me disaient de revenir le lendemain, chaque fois.

Et pendant ce temps-là tu dormais où ?

J'ai dormi dehors, pendant un mois. J'étais tout le temps dehors. En plus j'ai demandé qu'on me donne à manger, parce que j'avais faim et on m'a juste donné de l'eau. Puis il y avait une dame qu'on croisait tous les jours dehors, une dame noire et je n'osais pas aller la voir. Mon frère l'a vu, lui a expliqué et elle lui a dit qu'elle connaissait une association qui pourrait nous aider. C'est l'ASHETI*. On y est allé avec mon frère, ils nous ont donné à manger... Et je me suis senti plus en sécurité avec eux.

Tu n'avais pas trop le choix finalement.

Exactement. Je pouvais venir tous les jours, ils me donnaient à manger, un peu d'argent, des habits. Puis ils nous ont conduits à Rouen et on a été à l'hôtel après avoir vu l'ASE à Rouen. Je me rappelle c'était le 22 novembre. J'ai été à l'hôtel à Rouen. J'avais à manger, trois fois par jour et de quoi me laver. Je suis resté presque un mois. Puis on m'a transféré au Havre, ils disaient qu'ils avaient trouvé une place pour moi dans un foyer. Mais j'ai d'abord été dans un hôtel, avec mon frère, pendant quatre jours. Puis le 23 décembre, je suis arrivé ici au foyer. Et pendant tout ce temps-là, je ne parlais pas un mot de français.

Tu es arrivé ici, avec ton frère, et on s'est occupé de toi. Tu peux nous dire comment ça s'est passé ?

Ici c'était compliqué au début, je me suis senti à part avec les jeunes à cause de la langue. Je m'intègre vite mais quand je ne connais pas la langue, c'est plus difficile. Ils rigolaient entre eux, je ne comprenais pas, du coup c'était pas facile. Au fur et à mesure ça allait mieux. J'ai eu des hauts et des bas mais ça c'est la vie. Et avec les éducateurs ça allait très bien.

Quand tu es arrivé tu avais moins de 16 ans donc tu devais être scolarisé. Comment ça s'est passé ?

J'ai eu la chance d'être accompagné par Madame MARTIN, qui a l'habitude de travailler avec les jeunes étrangers qui arrivent ici et elle parle anglais. C'était plus simple pour moi. Elle a fait toutes les démarches pour que je sois admis dans un collège. J'ai commencé le 30 janvier, la veille de mes 16 ans. Puis j'ai été orienté en FLS**, j'ai fait un test pour connaître mon niveau et j'avais le niveau 3ème. Et j'ai eu alors trois heures de cours de français par jour et c'est comme ça que j'ai appris. C'était pas facile d'apprendre mais j'avais une enseignante qui ne

lâchait pas l'affaire. Au début je trouvais que c'était trop, « elle me lâche jamais », mais heureusement qu'elle a fait tout ça pour nous. Aujourd'hui, je peux la remercier.

Et après cette remise à niveau en français, qu'est-ce qu'il s'est passé pour toi ?

J'ai passé des examens à la fin du FLS et sur le premier je n'ai pas eu de bons résultats, 63 sur 100 et sur le second, ça s'est mieux passé, j'ai eu 86 sur 100. C'est mieux. Après tu as commencé à travailler ? J'étais en formation vente au Lycée Françoise de Grace, pendant deux ans, j'ai obtenu mon CAP vente, là, au mois de juin dernier.

Tu étais encore accompagné par Les Nids ?

Oui après mes 18 ans on a renouvelé mon contrat pour trois mois et qui a ensuite été renouvelé jusqu'à ce que j'obtienne un titre de séjour et qu'on mette en place un bail glissant. Maintenant je travaille, je suis en apprentissage et je gère entièrement tout seul.

Ce n'est pas trop compliqué ?

Je suis plus pris en charge par l'ASE et normalement Patricia devrait pas s'occuper de moi parce que son contrat c'est fini avec moi depuis longtemps mais ça empêche pas que quand j'ai quelque chose à demander, elle est toujours là.

Et est-ce que tu appelles même si tu n'as rien à lui demander, pour donner des nouvelles ?

Oui, bien sûr, je lui envoie un petit texto pour lui dire que ça va et elle le fait aussi pour demander de mes nouvelles. Je ne l'appelle pas tous les jours, je la laisse tranquille aussi.

Comment tu vois l'avenir ? Tu te plais en France ?

Pour moi, je ne me vois pas quitter Le Havre et je ne me vois pas tout de suite revenir chez moi. Je ne sais pas ce qui m'attend là-bas. Même si je me languis de voir mes frères et ma sœur. Je ne sais pas ce que je trouverais là-bas étant donné que je n'ai aucun contact avec eux. Si je voulais avoir des nouvelles, je pourrais, mais je n'ai pas envie de donner cette image. Je pourrais avec certains potes ici arriver à contacter ma famille mais moi ici je ne raconte pas ma vie, ils ne savent pas ce que j'ai vécu. Quand je serai prêt, je le ferai moi-même. Ma vie aujourd'hui c'est ici.

Et ton frère ?

Malheureusement il n'a pas de travail, du coup il vit avec moi. On s'entraide.

Je voulais dire aussi que quitter la maison d'enfants, ça n'a pas été facile. Je me sentais chez moi ici. Moi j'ai plutôt la joie de vivre et quand il m'arrive quelque chose, ils le savent. C'est remarquable en fait. Ils me connaissent bien. Quand je suis là, ils savent que je suis là et il n'y a pas de différence, je me sentais comme les autres. Ici, ça fait partie de moi.

Merci beaucoup Samuel.

* Association Havraise de Solidarité et d'Echanges avec Tous les Immigrés

** Français Langue Seconde



Aux 4 coins des Nids

Cinéma pour tous

Dans le cadre du programme Cinéma pour tous, une trentaine d'enfants des Nids ont pu assister à la projection du film " La Mélodie " de Rachid Hami. Un après-midi culturel au cours duquel ils ont pu découvrir ce long métrage, pensé autour de la thématique de la paternité et inspiré du programme Démon qui amène la musique classique dans les quartiers en difficulté. Ce film a, bien entendu, eu une résonance particulière pour les enfants des Nids.



► Démon

(Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) est un projet de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre. Ce projet à dimension nationale, initié en 2010 et coordonné par la Cité de la musique - Philharmonie de Paris, est destiné à des enfants habitant des quartiers relevant de la politique de la ville, ainsi que dans des zones rurales insuffisamment dotées en institutions culturelles. Il agit là où l'accès à l'éducation artistique et culturelle est rendu difficile en raison de facteurs économiques et sociaux ou de l'éloignement géographique des structures d'enseignement. Démon a pour but d'enrichir le parcours éducatif des enfants, de favoriser la transmission du patrimoine classique et de contribuer à leur bonne insertion sociale. Il est bâti sur une coopération professionnelle forte entre acteurs de la culture et du champ social.

Démon s'inscrit dans un mouvement national de réflexion sur la pédagogie collective de la musique classique et sur l'élargissement des publics de ce patrimoine. Après une première phase d'expérimentation circonscrite à l'Île-de-France (2010-2012), puis une deuxième (2012-2015) comptant deux départements supplémentaires (l'Aisne et l'Isère), le projet dans sa phase actuelle (2015-2019) vise un déploiement sur l'ensemble du territoire national. Il bénéficie du soutien de l'Etat et de nombreuses collectivités territoriales et de mécènes.



À l'issue de la projection, les jeunes spectateurs ont eu l'occasion d'échanger avec Rachid HAMI, le réalisateur, et Brigitte AKNIN, co-créatrice avec Isabelle GIORDANO, de Cinéma pour tous. Ils leur ont fait part de leur émotion, notamment liée à l'apprentissage

du violon par les jeunes acteurs et leur réussite malgré les multiples obstacles rencontrés, mais également de leur curiosité à propos de la réalisation du long métrage. « Pourquoi le film prend autant de temps à se faire ? », « Pourquoi il s'appelle La Mélodie ? », « Et pourquoi on voit plus de garçons que de filles ? ». Rachid HAMI leur a confié les secrets de tournage, de la sélection des acteurs dans les collèges autour de Paris, jusqu'à l'apprentissage accéléré du violon par Kad MERAD et par les adolescents, en passant par son envie de montrer qu'il se passe de belles choses dans les quartiers et que la musique est un excellent vecteur pour rassembler et impliquer les jeunes. D'ailleurs, l'anecdote des 5 jeunes acteurs qui jouent toujours du violon suite au tournage le prouve !

Les jeunes spectateurs ont donc pu assister à un film traitant de la difficulté à être un bon père, mais aussi celle de grandir sans père, et entendre un message personnel de la part du réalisateur : la culture permet de s'élever et de se découvrir soi-même.



De gauche à droite : Brigitte Aknin, Co créatrice de Cinéma pour tous, Pierre Lemarchand, chargé de mission Passeurs d'Images - Pôle Images Haute-Normandie (devenu Normandie Images depuis le 1^{er} janvier 2018), Lucia Anglade, Directrice régionale d'exploitation Ouest - Les cinémas Gaumont Pathé, Rachid Hami, réalisateur.



La radio

un outil de valorisation des jeunes

Depuis Novembre 2017, un atelier radio a été mis en place au sein de l'ITEP L'Orée du Bois, en partenariat avec la radio locale HDR. L'outil original de la radio a suscité un réel intérêt chez les jeunes.

Les apprentis animateurs de radio découvriront ainsi le métier de journaliste, de la préparation des interviews jusqu'à la réalisation d'une émission de radio.

A raison d'un atelier-émission par mois, ce projet croise de nombreux objectifs éducatifs pour les jeunes : s'ouvrir à la culture et à l'univers de la radio, travailler autour du « être compris » (vocabulaire), apprendre à s'écouter, s'accepter et écouter l'autre, apprendre à prendre des risques, à s'exposer et enfin, restaurer une confiance en soi parfois détériorée.

C'est ainsi que parents et professionnels se sont prêtés au jeu des interviews avec les enfants. Vous retrouverez la première émission de présentation de l'ITEP sur <https://www.radiohdr.net/2017/11/22/bulle-itep-a-loree-du-bois/>

Un réel travail autour de la valorisation, de l'inclusion sociale et de la lutte contre les discriminations va s'opérer tout au long de l'année avec toute la créativité des jeunes.



L'intergénérationnel à l'ITEP L'Orée du Bois

Depuis plusieurs années un partenariat entre l'ITEP L'Orée du Bois, l'EHPAD Boucicaud du CHU de Rouen et l'Association Théâtre et Différences permet aux jeunes et aux aînés de se retrouver plusieurs fois par an pour découvrir et pratiquer le théâtre.



Porté avec dynamisme par Sabine ARNAUD LACHOT et Delphine HEQUET, toutes deux éducatrices à l'ITEP, ce projet a pour objectif d'accéder à l'écoute, au partage, à la différence mais aussi de concevoir ensemble un projet à visée artistique, thérapeutique et intergénérationnel.

De belles rencontres très enrichissantes s'organisent tout au long de l'année avec des moments de partage où chacun aime échanger sur des moments de vie, des souvenirs...

C'est ce que nous avons partagé avec eux lors d'un « atelier ouvert » dédié à l'improvisation en octobre dernier.

Enfants, parents, professionnels et partenaires, s'étaient donné rendez-vous pour ce beau moment plein de surprises, de créativité mais aussi de bienveillance.

Nous tenons à remercier la Fondation SNCF qui soutien ce projet dans le cadre de l'appel à projet « Faire ensemble avec nos différences ».

Merci !

A l'Opéra de Rouen Normandie
Théâtre des Arts d'avoir renouvelé
avec Les Nids l'expérience de l'Opéra
participatif, en invitant les enfants à la
Générale du « Barbier de Séville ».

Ce moment de partage est l'occasion pour l'Opéra,
ainsi que pour Les Nids, d'affirmer ensemble haut et
fort leur rôle d'acteur social et culturel, ainsi que leurs
valeurs d'ouverture, de partage et de pédagogie au
cœur de la Cité.

Merci évidemment à tous ceux qui ont participé à
cette aventure : enfants, familles, bénévoles,
adhérents, professionnels, partenaires de
l'association Les Nids.



OPÉRA
de Rouen Normandie
Théâtre des Arts



www.lesnids.fr



Donner
le temps
de grandir